

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017/2020

Dates complètes : 31 mars 2019

Lieu : Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile HOURTIN MEDOC

Grade 5 A

Série : Dériveurs et Handivoile

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Optimist, Open-Bic, Europe, Laser, MiniJ Hansa, IND et INQ.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les droits d'inscription sur le site du CVHM à l'adresse suivante : <https://club-voile-hourtin.fr/championnat-ligue-31-mars-2019/>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

7,00 € par coureur et par journée,

SOLITAIRE : 7€	DOUBLE : 14 €
-----------------------	----------------------

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	31 mars	8h30 à 10h30
Clôture des inscriptions	31 mars	10h30

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
31/03/2019	11 heures	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 15h 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition du Championnat de ligue voile légère.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter La Présidente du CVHM Evelyne BRU au 06 87 12 12 63.

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

